

Compte-rendu du comité technique des services déconcentrés DRAAF/DRIAAF/DAAF du 14 novembre 2019

Sophie DELAPORTE, secrétaire générale du ministère, préside ce CT, en présence notamment de Laurence VENET-LOPEZ pour le SRH.

FO Agriculture était représentée par Chantal FAURE, Loïc PAYET, Amélie SCHELL, Isabelle PARENT et Sabine STOECKLIN

Les réponses de l'administration aux déclarations liminaires chevauchant largement l'ordre du jour, le compte rendu reprend tous les thèmes abordés.

Bilan de la mise en place des régions fusionnées, horaires et déplacements

La mission CGAAER a été lancée avec une lettre de mission balayant de nombreux sujets. La venue de la mission dans les structures permettra des rencontres avec les directions et les représentants des personnels.

Certaines DRAAF ont déjà engagé des études sur la problématique "horaires et déplacements". Le SRH veut attendre les résultats des travaux engagés dans le cadre du bilan des DRAAF fusionnées avant d'aller plus loin.

Restructurations

L'essentiel des réformes du MAA se concentre en département avec les secrétariats généraux communs (SGC) (préfigurateurs désignés, macro-organigrammes en cours, transfert des agents à prévoir d'ici le 1er juillet 2020) et l'intégration des UD DIRECCTE au sein des DDCSPP.

Selon l'administration, il existe déjà des collaborations entre DREAL ou DRAAF et DDI qui occupent les mêmes locaux (prestations de ménage, gardiennage, etc.). Ces mutualisations doivent être encouragées, d'où les expérimentations dans certaines régions. Mais, selon le MAA, il n'est pas question, à ce jour, de transfert d'emplois. À noter que l'Île-de-France sera traitée à part des autres régions.

Il n'y a pas encore eu de retour interministériel des propositions des différents préfets.

FO fait remarquer que les DOM sont aussi concernés par les SGC. Un manque de communication du ministère aux agents sur le sujet est constaté. Il faut attendre « la communication du préfet ».

La secrétaire générale répond que c'est bien le rôle du directeur (manager) de la structure d'informer les agents.

FEADER

Le MAA est conscient de la communication à soigner sur le sujet. Sur l'intranet, une mise à jour de la foire aux questions est en cours de validation.

Depuis l'arbitrage rendu en juin, des échanges ont eu lieu entre DGPE et les Régions, mais celles-ci n'étaient pas d'accord entre elles sur les périmètres.

Le dernier comité État-Régions du 30 octobre a tranché pour donner aux régions la gestion des mesures non surfaciques, hors la prédation et la gestion des risques.

Un groupe de travail avec la DGPE et Régions de France est prévu le 21 novembre pour stabiliser le tout et parler des ETP. Le chiffre de 400 ETPT annoncé en juillet vient bien du MAA et non des Conseils régionaux qui ont tendance à annoncer des chiffres bien plus conséquents, confondant personnes physiques et ETPT.

Au final, on aura un décompte par mesure et par région qui sera tranché au plan national selon la même méthode.

Il faut savoir que ce transfert aura lieu au mieux en 2022, voire en 2023, au vu des paiements à faire sur l'actuelle programmation. Cela risque de compliquer les discussions avec les Régions.

BREXIT

Les textes, rejetés par les OS et imposés par le SG, ont été présentés au conseil supérieur de la fonction publique d'État (CSFPE) afin d'avoir le cadre juridique nécessaire en cas de BREXIT dur.

Les contrats seront prolongés jusqu'au 31 mars 2020. Les dispositions réglementaires ne permettent pas, à ce stade, de recruter immédiatement en CDI, mais le SRH compte bien les CDIser, après les CDD et leur renouvellement et dès une meilleure visibilité du BREXIT.

FO s'interroge sur les propositions de l'administration aux agents contractuels (renouvellement successifs des contrats pour atteindre 6 ans et une CDIation à la clé) et précise que ces dispositions sont contraires à la réglementation.

L'administration répond que les réformes devront permettre ces recrutements en CDI.

Remarque : **FO** ne peut approuver sur des postes pérennes que l'emploi statutaire. **FO** refuse la précarisation de l'emploi public.

Concernant la titularisation des contractuels, Le SRH affirme sa volonté de mettre tout en œuvre pour leur faciliter la préparation des concours. En cas de réussite, des ETPT sont déjà prévus afin de remplacer les agents lauréats pendant leur formation.

En attente du type de BREXIT, le secrétariat général suit dans les DRAAF Haut-de-France, Normandie et Bretagne, le redéploiement provisoire, dans les structures, des agents recrutés.

Des postes de fonction support/RH sont créés (3 Hauts de France et 2 Normandie). Ces recrutements n'ayant pas pu être gérés au dernier cycle de mobilité, ce sont des agents contractuels qui sont recrutés pour l'instant.

Le MAA est toujours dans l'incertitude des flux de marchandises concernés.

Concernant l'export, il y aurait un délai d'au moins 9 mois entre le BREXIT et l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions relatives à la certification à l'export. Cette période permettra de dimensionner l'augmentation des activités dans les structures.

Renoir-RH

La mise en place de RenoirRH à la suite d'AGORHA pose quelques problèmes de transmission, notamment pour les situations particulières et la gestion des primes.

Retour sur les dialogues de gestion

21 dialogues de gestion (régions + outre-mer)

Sujets principaux :

- Mise en place des SGC : le SG réaffirme que le contrôle de gestion et les assistants de direction relèvent du pilotage.
- FEADER : nécessité d'une réflexion sur les compétences techniques qui doivent rester dans les services de l'État.
- Articulation entre missions et effectifs : des projets d'interdépartementalité ont été proposés et concernent les thématiques avec un faible nombre de dossiers par département ou une forte technicité. Les conventions sont en cours.
- Articulation fonctions support entre DR et DD (outre-mer et Ile de France).
- Visibilité des enquêtes à faire remonter à l'AC : la note de service recensant ces demandes annuellement va être actualisée.
- Moyens d'ajustement 2020 : ils seront inférieurs à ceux de 2019 : 370 + 150.
- Moyens pérennes du BOP 215 : on aura une baisse de 130 ETP.
- Médecine de prévention : expérimentation de mutualisation dans certains départements.
- Restauration collective : volonté d'harmonisation des subventions, à tous les niveaux région/département courant 2020.

Le schéma d'emploi de l'administration centrale s'est durci pour alléger celui des services déconcentrés. Malgré la volonté présidentielle de sanctuariser désormais les effectifs en département, le MAA n'est pas en capacité d'absorber les baisses d'effectifs au niveau régional.

Certains doublons région/AC ainsi qu'avec les opérateurs existent encore et doivent être ciblés pour simplification.

Pour renforcer la capacité d'action au niveau régional, le Ministre propose de transférer un poste d'A+ par région pour renforcer la capacité d'ingénierie dans chaque région sur certaines thématiques prioritaires.

Point d'information sur le bilan de l'enquête 2018 sur le télétravail en services déconcentrés

Sur 278 demandes officielles, 270 ont été validées (à noter que certains agents sont découragés par la hiérarchie d'aller au bout de leur demande).

Cela représente environ 13% des effectifs DRAAF/DAAF.

FO souligne que certaines DRAAF ont limité les demandes, ou mis des barrières, alors même que le cadre national le permet.

Une harmonisation est nécessaire, également au niveau du matériel informatique fourni.

FO rappelle qu'une note ministérielle travaillée avec l'ensemble des OS existe et doit être respectée sans reprendre de mesures locales.

Moyens de communication.

Projet IBISA (transfert serveurs sur *cloud*): pas de budget en 2019, arbitrage 2020 non effectué.

VPN2 : il devrait permettre l'accès à distance des serveurs, dès la fin de l'année 2020.

JITSI hors RIE (WebConfEtat) vient d'être homologué. Il sera déployé d'ici la fin de l'année également.

Point d'information sur la réforme des MIREX

Objectifs affichés de la réforme :

- créer un guichet unique pour les usagers (établissements d'enseignement agricole et candidats) ;
- simplifier l'organisation par la fusion des structures actuelles d'une interrégion et garantir ainsi une harmonisation des pratiques ;
- constituer des équipes de taille plus importante pour garantir une continuité de service et la professionnalisation des agents.

La réorganisation se concrétise par la création de 4 structures interrégionales, les missions inter-régionales des examens (MIREX) seront effectives au 1er septembre 2020.

Il y aura une période transitoire jusqu'au 31 août 2022 afin que les agents, en appui avec le IGAPS, puissent soit suivre leur poste, soit se réorienter vers d'autres missions. Durant cette période, les agents ne souhaitant/pouvant pas faire une mobilité géographique poursuivent leur travail habituel, sans modification de leur position administrative, avec un management à distance par la MIREX de leur interrégion.

La réorganisation constituera une opération de restructuration qui ouvrira aux agents le droit de solliciter la prime de restructuration de service (PRS), l'allocation d'aide à la mobilité du conjoint (AAMC) ou l'indemnité de départ volontaire (IDV). Seul les agents devant effectuer une mobilité géographique pourront bénéficier de l'opération de restructuration. Les textes sont à la signature et devraient bientôt être publiés.

Un plan national de formation sera mis en œuvre pour les agents déjà en poste en examens ainsi que ceux qui postuleront sans connaître le monde des examens.

Une bourse à l'emploi interne devrait paraître fin novembre. L'objectif est de permettre aux agents affectés dans les pôles examens des SRFD de se positionner sur les postes créés en MIREX. Les postes restés vacants seront publiés dans des notes de mobilités « au fil de l'eau » à compter de janvier 2020.

Questions diverses

- Rôle des DRAAF dans la gestion des crises sanitaires : elles pilotent, au travers des SRAL, les ressources et coordonnent les différents organismes qui doivent intervenir.
- Scolytes : dépérissement surtout en BFC et GE, vu le 8 octobre en conseil supérieur de la forêt et du bois. Des crédits sont alloués pour sortir le bois ainsi qu'une aide à la reconstitution.
- SERFOB : dans le contexte de changement climatique, la forêt a un rôle important à jouer pour piéger le carbone. Le PNFB a été décliné en région (PRFB). Le contrat stratégique forêt-bois a été signé. Le conseil de défense écologique, tenu la semaine passée, a reconnu l'importance de la forêt, avec toutes les structures qui s'en occupent (État, ONF, CRPF, IGN, etc.). Il existe une feuille de route qu'il convient de mettre à jour. Il faut alléger le rôle de contrôle de second niveau réalisé par les DRAAF et DDT sur les CRPF au travers des PSG. Des idées et expérimentations émergent de certaines régions dont il faudra faire une synthèse.
- Concernant la restauration collective, une harmonisation devrait être mise en place courant 2020.
- Le nouveau marché des photocopieurs pose toujours problème. Certaines DRAAF ne sont pas encore équipées, mais surtout, les livraisons laissent à désirer (matériel défectueux par exemple).
- Avenir des instances de concertation avec la loi de transformation de la fonction publique : le comité social d'administration (CSA) n'a vocation à entrer en vigueur qu'en 2023, à l'occasion des nouvelles élections professionnelles.

Une fois de plus, l'administration n'a pas été capable d'être totalement transparente sur le devenir des agents suite aux réformes à venir.

Mutualisation des fonctions support, transfert du FEADER, MIREX, entraînent de réelles inquiétudes, voire des RPS.

FO demande à l'administration d'avoir une gestion humaine de ses agents et non une gestion comptable sous forme d'ETP.

Vos représentants **FO Agriculture**



Suivez toute l'actualité sur notre site : fo-agriculture.fr

